

Décision Générale colonial

Décision n° 1215 8 octobre 1953

n° 1215 8

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 8 octobre 1953
Numéro JO n° 13 du 01/11/1953	Date du numéro 1 novembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

Est rengagé pour deux ans à la Milice de la Côte Francaise, des Somalis, à compter du 1er octobre 1953 : Moyale Ismail, Mle 2134, 2e classe, Dépôt. A compter de la date de son rengagement, ce milicien prend droit à l'indemnité pour charges de famille.